

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale de  
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature  
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

### **18.9 Conservation des écosystèmes prioritaires en Amérique du Sud**

CONSIDÉRANT qu'il importe d'expliquer les critères que l'Union mondiale pour la nature utilisera pour établir ses priorités de conservation des divers écosystèmes d'Amérique du Sud, et orienter son action future;

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18<sup>e</sup> session:

RECOMMANDE que:

- a. l'UICN adopte les critères suivants pour l'établissement de ses priorités de conservation relatives aux écosystèmes d'Amérique du Sud: ampleur de la diversité biologique, endémisme, importance pour le maintien des cycles écologiques, rareté des constituants biologiques, ampleur des menaces auxquelles ils sont exposés et risques d'extinction d'espèces.
- b. conformément à ces critères, les écosystèmes ou complexes d'écosystèmes d'Amérique du Sud (à l'exception de ceux de la région amazonienne), énumérés ci-après, soient considérés comme des régions prioritaires dont la conservation doit être encouragée: Orénoque, forêts andines, forêts tempérées humides, steppes froides, Paramo, Puna, déserts, prairies tempérées (pampas), littoraux et, en particulier, Sierra Nevada de Santa Marta et domaine biogéographique du Chocó.
- c. l'UICN demande instamment aux gouvernements de la région de ne pas remplacer les forêts indigènes par des plantations d'espèces exotiques afin de garantir la conservation des écosystèmes prioritaires susmentionnés.